

POURQUOI UN
MOUVEMENT SOCIAL ET UN
APPEL À DÉBRAYER LES
LUNDIS



EXPLICATIONS

Depuis plusieurs mois et après des audiences et demandes de concertation immédiate (DCI) concernant les inégalités au sein des activités du Matériel de la SA VOYAGEURS et plus particulièrement dans le Domaine du Matériel Industriel, la Cfdt a revendiqué une plus grande EQUITE. La direction est restée sourde à nos revendications et elle n'a pas pris en compte la nécessaire reconnaissance des agents des Technicentres Industriels, du TechniNat, des Clusters, du CLI, AEF, CIM, Technicampus et de la direction du Matériel.

NOS REVENDICATIONS NE PORTENT PAS QUE SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES.

Notre tableau récapitulatif des attributions des primes démontre clairement la disparité de traitement entre les agents des différents Technicentres :

Pour aller plus loin

Pour consulter notre tract sur le sujet, clique ou scanne le QR Code suivant :



« La maison Tous SNCF » est le slogan affiché dans toutes les entités du Matériel mais elle n'est pas appliquée, loin de là.

L'ÉCART SALARIAL MAXIMAL ENTRE DEUX ACTIVITÉS DU MATÉRIEL EST DE 4700€ SUR L'ANNÉE.

SOIT ENVIRON 400€ PAR MOIS.

ALORS POURQUOI DE TELLES DIFFÉRENCES ?



Ce ne sont pas les indemnités de contrainte de travail (Nuit, 3*8, weekend, ...) qui elles sont déjà versées mais bien des primes par rapport à nos missions, notre travail quotidien ou bien à des événements nationaux.

Certaines activités ont attribué une prime mensuelle permanente de 75€ par mois à l'ensemble des agents (quelle que soit sa classification) car elles ne pouvaient pas augmenter le traitement de base des salariés.

ET POURQUOI LES AUTRES AGENTS DU MATÉRIEL N'ONT-ILS PAS EUX AUSSI LE DROIT DE LA TOUCHER ?

En plus d'une indemnité spécifique IDF, la direction a attribué une Indemnité Opérationnelle Matériel (IOM) de 158,7€ par mois en excluant les agents des classifications 6, 7 et 8 des directions matériels.

ET POURQUOI LES AUTRES CLASSIFICATIONS QUI VIVENT AUSSI EN IDF OU HORS IDF NE PEUVENT-ILS PAS LA PERCEVOIR ?

Pour la CFDT, l'IOM correspond à la différence de la prime (33) de travail du matériel que la SNCF avait instaurée pour les agents du Matériel afin de reconnaître leur technicité.

La CFDT Cheminots comprend qu'il puisse y avoir certaines différences entre les différents salariés d'une même entreprise, mais un tel écart ne se justifie pas.

La CFDT Cheminots demande plus de cohérence dans l'attribution des primes pour les agents des différentes activités de la SA VOYAGEURS.



C'EST POURQUOI, AUJOURD'HUI, NOUS VOUS PROPOSONS DE MONTRER VOTRE MÉCONTENTEMENT EN PARTICIPANT MASSIVEMENT AUX JOURS DE DÉBRAYAGE TOUTS LES LUNDIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024. ENSEMBLE FAISONS NAÎTRE PLUS D'ÉQUITÉ POUR LES SALARIÉS DU MATÉRIEL



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



[CFDT-Cheminots-Officiel](https://www.facebook.com/CFDT-Cheminots-Officiel)



[@cfdtcheminots](https://twitter.com/cfdtcheminots)



[CFDTCheminots_officiel](https://www.instagram.com/CFDTCheminots_officiel)